



Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 octobre 2020

n° 049-20

Objet : RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques provenant des déchetteries de Grand Chambéry

- date de convocation le 16 octobre 2020
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-deux octobre à dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, espace Jean Blanc, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6

de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Cécile Trahand - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Repentin à Jean-Benoît Cerino - de Christophe Richel à Jean-Marc Léoutre

• conseillers excusés : 12

Jean-François Beccu - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 22 octobre 2020

délibération n° 049-20

objet **RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques provenant des déchetteries de Grand Chambéry**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets ménagers et assimilés, indique qu'une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques provenant des déchetteries de Grand Chambéry, en décembre 2019. L'appel d'offres a été déclaré infructueux.

Grand Chambéry a relancé une procédure sous la forme d'une procédure avec négociation. Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum ni maximum passé pour une durée de trois ans, renouvelable une fois un an.

La date limite de remise des candidatures était fixée au 29 mai 2020. Deux entreprises ont déposé leur candidature :

- Trialp,
- Chimirec.

Les deux entreprises se sont vu remettre un dossier de consultation.

La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 10 juillet 2020. Les offres remises à l'issue de la consultation ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de consultation :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2020 a attribué l'accord-cadre à la SAS Chimirec centre-est.

Selon les besoins connus actuellement, le montant estimatif de l'accord-cadre sur toute sa durée s'élève à 309 708 € HT.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'attribution de la commission d'appel d'offres du 1^{er} octobre 2020,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation de l'accord-cadre relatif à l'enlèvement et au traitement des déchets diffus spécifiques provenant des déchetteries de Grand Chambéry avec la SAS Chimirec centre-est,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet accord-cadre et tous les documents à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 049-20

Objet de l'acte :	RS - Attribution d'un accord-cadre pour l'enlèvement et le traitement des déchets diffus spécifiques provenant des déchetteries de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	22 octobre 2020
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20201022-lmc1H24174H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H24174H1

Date de transmission en Préfecture :	28 octobre 2020
Date de réception en Préfecture :	28 octobre 2020
Période d'affichage :	du au